

[texte](#)

[article](#)

Le consentement, concept siamois ? A propos de la triple greffe mains et face

Réflexion sur les implications du terme "consentement", de ses différentes formes (consentement du patient ou du médecin ?) autour de la triple greffe (visage et mains) du Professeur Lantieri.

Par: Armelle Debru, Professeur d'histoire de la médecine, université Paris Descartes, Espace éthique/IDF /

Publié le : 18 Mai 2009

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Il y a des mots qui ne servent que pour les autres. En médecine, « dément » ne se dit jamais pour soi, pas plus que « consentement », qui est toujours demandé à autrui. Celui qui agit dans le cadre médical prend la responsabilité de risques auxquels il demande à son patient de consentir. En quelque sorte, il consent aussi lui-même à prendre ces risques en toute connaissance de cause. Le consentement ne serait-il pas un concept double ? Un concept conjoint, impliquant un acquiescement corrélatif, une prise de responsabilité commune ?

En regardant le film de l'intervention chirurgicale au cours de laquelle le professeur Laurent Lantieri, son équipe et de nombreux chirurgiens ont effectué une greffe de visage, on assiste à un exploit qui a nécessité, outre celui du donneur ou de sa famille, le consentement de l'opéré. Consentement renforcé : habituel comme pour tout acte chirurgical, et spécifique puisqu'il entrait dans le cadre d'une recherche. Le premier correspond aux multiples risques encourus, du fait de l'opération elle-même, des complications possibles, des traitements ultérieurs, de la possibilité de son échec final. Le second correspond à un degré plus élevé d'incertitude quant à la balance risque bénéfice pour l'individu, mais qui s'inscrit dans une perspective à plus long terme d'une amélioration. Pour la personne qui s'y prête, consentir à un dommage éventuel pour soi au bénéfice éventuel des autres est un peu plus lourd et compliqué. Il est vrai qu'ici le patient, totalement défiguré, n'avait guère le choix.

De l'autre côté, à voir les préparatifs, puis l'activité chirurgicale dans tout son déploiement, on se disait que le risque d'un échec ou des complications qui mettraient en danger toute cette aventure, avait été au préalable assumé par le chef de l'entreprise et tous ses participants. Chacun avait acquiescé à tenter cet acte, envisagé les risques, tout mis en œuvre pour y parer. Chacun consentait à affronter les risques d'une telle aventure à l'aune du bénéfice attendu, immédiat et futur. Le consentement était aussi de ce côté de la table d'opération.

Si donc l'équipe chirurgicale a consenti au risque d'une intervention importante et innovante, et si le patient a consenti au risque du même acte pour lui-même, ne peut-on pas repenser le consentement comme un concept à double face, un concept siamois en quelque sorte. Dans la mythologie, le dieu Janus, dieu de la paix et de la guerre, avait un seul tronc mais une double face. Les deux faces du consentement ne seraient pas opposées, mais celles, simultanées, des deux consentants : le patient, le médecin. Et le même mot servirait à l'un et à l'autre.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire